Résolution présentée par la délégation de la Biélorussie

THÈME: DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE: LE DROIT À L'ÉDUCATION DES ENFANTS

L'Assemblée Générale,

Scandalisé par les conséquences des conflits armés dans le monde sur l'accès à l'éducation des enfants, par la destruction des infrastructures scolaires et le manque d'enseignants, qui les privent de leur droit fondamental à l'éducation,

Indigné par l'absence de mécanisme international dédié à garantir la continuité de l'éducation des enfants dans les zones de conflit,

Déplorant que ces enfants risquent d'être exposés, dans le cadre scolaire, à une dangereuse propagande de guerre,

Constatant que l'éducation, des enfants victimes de conflits, ne saurait dépendre des intérêts politiques des États parties à ces conflits,

Faisant appel à l'UNESCO, pour créer une organisation internationale structurée avant comme but d'assurer le droit fondamental de l'éducation dans des zone de guerres,

Soulignant que les différences linguistiques, pédagogiques et culturelles entre les pays d'origine et les pays d'accueil peuvent compliquer l'éducation des jeunes enfants, et que la prise en compte de ces différences permettrait de faciliter leur éducation ainsi que leur intégration scolaire,

Rappelant que le déracinement nuit au développement des enfants, et qu'ils doivent pouvoir poursuivre leur scolarité dans le respect de leur langue, de leur culture et de leur histoire,

Décide
- de créer une organisation éducative sous l'égide de l'UNESCO, chargée de l'éducation des enfants touchés par les conflits armés;
- d'intervenir dans tout conflit armé entravant l'éducation des enfants; y compris celui entre la Russie et l'Ukraine;
- que l'organisation soit soutenue par des donations financières ou de corps éducatif venant d'états ne faisant pas partie du conflit auquel leur donation est destinataire; la Biélorussie s'engage à mettre à disposition une partie de son corp éducatif notamment au regard du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le texte français fait foi.

Le texte français fait foi.